

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoit, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoit à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

Renouvellement de la mise à disposition au profit de notre Etablissement d'un agent de l'A'URBA - DECISION - AUTORISATION

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 22 décembre 2012, le conseil de communauté a adopté le plan d'action « Nouvelles modalités d'aménagement des espaces publics », fruit d'une démarche menée en concertation avec les acteurs techniques communautaires, des associations d'usagers et des opérateurs.

Dans le cadre de la fiche action n° 21 « accompagner et piloter les nouveaux modes de faire » du plan d'actions, il était mentionné le recrutement d'un « animateur spécialiste des espaces publics » rattaché à la Direction de la voirie, chef de projet pour la mise en œuvre de la démarche, impliqué dans l'évolution tant des documents cadre que de la doctrine en matière d'espaces publics.

Le profil de spécialiste recherché n'existant pas au sein de notre Etablissement Public, il a été nécessaire de se tourner vers l'extérieur ;

Nicolas DROUIN, directeur d'études à l'A'URBA, architecte et urbaniste, avait participé activement à la démarche initiale auprès de la Direction de la voirie. Dans sa carrière, il a en outre conduit de nombreux programmes d'aménagement d'espaces publics associés à la mise en œuvre du tramway et aux opérations d'urbanisme de l'agglomération, construit le premier guide de Conception des Espaces Publics et le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PMAV) avec la Direction de la Voirie, autant de missions qui lui ont notamment permis d'acquérir une bonne connaissance des rouages de notre administration et de l'organisation des services.

Sous couvert de l'accord des différentes parties, la mise à disposition de cet agent de l'A'URBA au profit de notre Etablissement a donc été décidée par délibération n° 2013/0361 du conseil de communauté le 31 mai 2013 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2013.

Le rapport d'activités sur les actions menées par M. Nicolas DROUIN établi par la Direction de la Voirie montre bien que sa présence s'est avérée extrêmement profitable en matière de conception et d'aménagement des espaces publics. Cet apport demande à être poursuivi pour une période supplémentaire de 6 mois afin que ses effets puissent s'inscrire dans le savoir faire communautaire.

Cette nouvelle mise à disposition pour une durée de 6 mois débuterait le 1^{er} juin 2014 pour s'achever le 30 novembre 2014, période qui sera mise à profit pour déterminer, de manière plus pérenne, les suites à donner à la démarche.

Le montant du remboursement de notre Etablissement à l'A'URBA des coûts salariaux induits par cette mise à disposition est estimé à 60 058 € pour sa durée de 6 mois. Les crédits nécessaires à ce remboursement seront prélevés sur le chapitre 012 – article 6218 – fonction 020.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi 84-53 du 26 juin 1894 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU la délibération n° 2012/0872 du 21 décembre 2012 ;

VU la délibération n° 2013/0361 du 31 mai 2013 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La Direction de la Voirie doit pouvoir continuer à bénéficier d'une assistance extérieure pour assurer la mission d'animation spécialiste des espaces publics par la voie de la mise à disposition de M. Nicolas DROUIN, agent de l'A'URBA, au profit de notre Etablissement ;

DECIDE

Article 1 : Le renouvellement de la mise à disposition de M. Nicolas DROUIN à compter du 1^{er} juin 2014 et pour une durée de 6 mois.

Article 2 : D'autoriser M. le Président à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente.

Article 3 : D'autoriser M. le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2014

M. ALAIN DAVID